

Forte mobilisation hier matin pour le maintien des activités de La Poste

Les Chenillardards ont été nombreux à répondre à l'appel des élus pour le maintien intégral des activités du bureau de poste.

Ce bâtiment, qui accueille les activités postales de la commune, a été construit par la municipalité en 1983.

Pour le maire, Jacques Nivon, de nombreux signes avant-coureurs sont inquiétants. Des problèmes d'horaires, des fermetures intempestives (récemment du 17 décembre au 4 janvier), et dernièrement le refus d'installer un distributeur automatique de billets à la suite du retrait de la Caisse d'épargne, malgré une proposition d'aide financière de la commune.



Lors de son allocution, le maire Jacques Nivon a exprimé sa crainte de voir disparaître un service public d'une importance cruciale.

La pétition lancée par la municipalité a recueilli 500 signatures

Jacques Nivon a rappelé que chaque fois que l'on assiste à un recul du service public, ce sont les usagers qui sont pénalisés et qu'ils éprouvent un sentiment d'abandon. Les exemples dans un périmètre rapproché ne manquent pas : Jarrie, Saint-Georges-de-Comniers, Monestier-de-Clermont... La pétition qui a été lancée récemment par la municipalité a déjà récolté près de 500 signatures.

En répondant nombreux à cet appel, les Chenillardards ont pris conscience du danger qui pèse sur l'avenir de ce bureau de poste. À la suite de l'allocution du maire Jacques Nivon ce sont les représentants du collectif de défense départementale du service public de la

poste et Marie-Laure Potier, responsable départementale force ouvrière, qui sont intervenus. Ils ont confirmé le recul permanent de ce service public où la rentabilité prend le pas sur les besoins de la population.

Il faut noter que dans sa réponse, La Poste évoque "le maintien d'une présence postale sur le secteur" et non pas le maintien en activité du service actuel. Actuellement, une présence postale existe sous trois formes : un relais chez les commerçants, en mairie avec une aide financière de La Poste, ou sous la forme d'une maison des services au public qui se développe dans les petites localités.

Gilbert GACON

"Une présence postale à Champ-sur-Drac sera maintenue" selon La Poste

Voici la réponse (via un communiqué) de La Poste :

"La Poste est parfois confrontée à des absences inopinées de ses guichetiers, pour des arrêts maladie de courte durée. À Champ-sur-Drac, le bureau de poste devait ouvrir pendant Noël, mais l'arrêt maladie d'un agent a contraint La Poste à fermer exceptionnellement le bureau, n'ayant pas de moyens de remplacement. Dans ces situations temporaires, les moyens humains dont La

Poste dispose sont redéployés ou conservés là où l'activité et la fréquentation sont les plus importantes."

"Une proposition de rencontre va être formulée au maire"

"La demande d'installation d'un distributeur automatique de billets à Champ-sur-Drac a bien été traitée par La Banque Postale. Une réponse a été adressée à la mairie fin janvier, précisant que cette installation n'était pas en-

visageable, en raison du rapport coût/utilisation, et ce en dépit de la proposition de la commune de financer une partie de ce coût. Une proposition de rencontre va être formulée au maire dans les prochains jours par La Poste, afin d'évoquer la présence postale et l'offre de services sur le secteur, dans le souci de répondre au mieux aux attentes de la commune et de ses habitants. Une présence postale à Champ-sur-Drac sera maintenue."